Bordereau attestant l'exactitude des informations - PAU - 6403 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 14/02/2025 - 796 - 2023 B 00213 - 949 238 620 - ABILY PROGRAMMATION

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

① BILAN SIMPLIFIE

DGFiP N° 2033-A-SD2024

Désignation de l'entreprise : SAS ABILY PROGRAMMATION — 310 Chemin des Chataigniers — Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise : 64160 SEVIGNACQ THEZE

SIRET : 9 4 9 2 3 8 6 2 0 0 0 0 1 5

Durée de l'exercice en nombre de mois * : 12

Durée de l'exercice précédent * : 11

ACTIF

			Brut 1		Amortissements-Provisions 2	Exercice N clos le 31122024 Net 3	Exercice N-1 clos le 31122023 Net 4
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial*	010		012		
		Autres*	014		016		
	Immobilisations corporelles*		028		030		
	Immobilisations financières* (1)		040		042		
	Total I (5)		044		048		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052		
		Marchandises *	060		062		
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066		
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068		070		
		Autres * (3)	072	878	074	878	2 334
	Valeurs mobilières de placement		080		082		
	Disponibilités		084	9 036	086	9 036	
	Charges constatées d'avance *		092		094		
	Total II		096	**9 914**	098	**9 914**	**2 334**
	Total général (I + II)		110	**9 914**	112	**9 914**	**2 334**

CERTIFIÉ CONFORME A L'ORIGINAL

PASSIF

			Exercice N NET 1	Exercice N-1 NET 2
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	1 500	1 500
	Ecarts de réévaluation	124		
	Réserve légale	126		
	Réserves réglementées*	130		
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)	132		
	Report à nouveau	134	(712)	
	Résultat de l'exercice	136	**1 951**	**(712)**
	Subventions d'investissement	137		
	Provisions réglementées	140		
	Total I	142	**2 739**	**788**
Provisions pour risques et charges	**Total II**	154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164		
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		633
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA 169 566)	172	566	61
	Comptes courants d'associés	173	6 608	852
	Autres dettes	175		
	Produits constatés d'avance	174		
	Total III	176	**7 174**	**1 546**
	Total général (I + II + III)	180	**9 914**	**2 334**

RENVOIS

(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFiP N° 2033-B-SD2024

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise: **SAS ABILY PROGRAMMATION**

Néant ☐ *

A - RÉSULTAT COMPTABLE			Exercice N clos le 31122024 (1)	Exercice N-1 clos le 31122023 (2)
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	209	210	
	Production vendue biens (dont export et livraisons intracommunautaires)	215	214	
	Production vendue services * (dont export et livraisons intracommunautaires)	217	218	11 905	
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		222		
	Production immobilisée *		224		
	Subventions d'exploitation reçues		226		
	Autres produits		230	1	1
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)		232	**11 906**	**1**
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)		234		
	Variation de stock (marchandises) *		236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)		238		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*		240		
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : - mobilier : ..... - immobilier : .....)		242	9 431	2 112
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE * 243)		244		
	Rémunérations du personnel *		250		
	Charges sociales (cf. renvoi 380 du 2033-D)		252		
	Dotations aux amortissements * (dont amortissement du fonds de commerce article 39, 1-2°, al.3 du CGI 255)		254		
	Dotations aux provisions		256		
	Autres charges — dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * 259		262	2	1
	Autres charges — dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles 260				
	Total des charges d'exploitation (II)		264	**9 433**	**2 112**
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			270	**2 473**	**(2 112)**
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)		280		
	Produits exceptionnels (IV)		290		1 400
	Charges financières (V)		294		
	Charges exceptionnelles (VI) — Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) 347		300	1 400	
	Charges exceptionnelles — Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D) 348				
	Impôts sur les bénéfices * (VII)		306	(878)	
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)			310	**1 951**	**(712)**
B - RÉSULTAT FISCAL	Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	**1 951**	314
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*		316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		318		
	Provisions non déductibles*		322		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)		324	54	
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés 247 ; écarts de valeurs liquidatives sur OPC* 248		330		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option (Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D) 249)		251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		999		
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997
	Entreprises nouvelles (44. sexies) 986 ; Jeune entreprise innovante (44. sexies A) 989 ; Zone de revitalisation rurales (44. quindecies) 138				
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies) 981 ; Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies) 991 ; Bassins urbains à dynamiser-BUD (art. 44 sexdecies) 992				342
	ZFA NG (44 quaterdecies) 345 ; Investissements et souscriptions outre-mer 344 ; Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies) 993				
	Zone franche urbaine (44 octies A) 987 ; Zones restructuration de la défense (44 terdecies) 127				
	dont divers* — Créance due au report en arrière du déficit 346 ; Déduction exceptionnelle (art 39 decies) 655 ; Déduction exceptionnelle simulateur de conduite 641				350 932
	dont divers* — Déduction exceptionnelle (art 39 decies A) 643 ; Déduction exceptionnelle (art 39 decies B) 645 ; Déduction exceptionnelle (art 39 decies C) 647				
	dont divers* — Déduction exceptionnelle (art 39 decies D) 648 ; Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G) 649 ; Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F) 990				
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS	Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2		352	**1 073**	354
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière * (Entreprises I.S. seulement)		356		
	Déficits antérieurs reportables :* 712 dont imputés sur le résultat :				360 712
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS	Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2		370	**361**	372

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

ABILY PROGRAMMATION
Société par actions simplifiée au capital de 1 500 euros
Siège social : 310 Chemin des Châtaigniers
64160 SEVIGNACQ
949 238 620 RCS PAU

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 03 FEVRIER 2025

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

DEUXIEME DÉCISION

L'Associé Unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2024 s'élevant à MILLE NEUF CENT CINQUANTE ET UN EUROS QUARANTE-DEUX (1 951,42 €) de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice ..... 1 951,42 euros

Absorption des pertes antérieures ..... 711,96 euros

Solde ..... 1 239,46 euros

A la réserve légale ..... 150,00 euros

Solde ..... 1 089,46 euros

En totalité au compte « autres réserves » qui s'élève ainsi à ..... 1 089,46 euros.

Conformément à la loi, l'Associé Unique constate qu'aucun dividende n'a été distribué depuis la constitution de la Société.

CERTIFIE CONFORME

LE PRESIDENT
PHILIPPE ABILY

